

## LE CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL SOCIAL (CSTS)

Représentation nationale des acteurs de la mise en œuvre des politiques sociales, le Conseil supérieur du travail social a été créé en juillet 1984 (décret n° 84-630 du 17 juillet 1984). Il s'agit d'une instance consultative placée auprès du ministre chargé des affaires sociales qui en est le président. Le CSTS comprend des membres qui élisent, parmi eux, un vice-président pour la durée de la mandature soit 3 ans.

Il est organisé en 8 collèges : les départements ministériels concernés, les collectivités locales, les caisses de protection sociale, les employeurs, les organisations syndicales de salariés, les acteurs de la formation, les usagers et structures et les personnes qualifiées (8).

La compétence du CSTS s'étend à l'ensemble des questions générales concernant le travail social, notamment :

- l'exercice des professions sociales à l'exception des points relatifs à la négociation et à l'application des conventions collectives ;
- la formation des travailleurs sociaux ;
- les relations internationales dans le domaine du travail social.

Le CSTS rédige des rapports, fait des recommandations et des propositions à la demande du ministre sur les thèmes que celui-ci lui propose. Il donne un avis sur les textes réglementaires concernant le travail social qui lui sont soumis. La loi relative aux libertés et responsabilités locales précise que le CSTS donnera un avis sur les orientations définies par le ministre chargé des affaires sociales en ce qui concerne les diplômes et titres du travail social délivrés par l'Etat.

Au moins deux fois par an, le CSTS siège en assemblée plénière pour suivre les travaux des groupes, donner un avis sur les projets de textes réglementaires qui lui sont soumis et traiter des questions de l'actualité sociale. Il se réunit également pour réfléchir et faire des propositions sur des thèmes particuliers.

La création d'une Commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale a conduit à préciser et élargir les missions du CSTS dont la composition a été revue afin de prendre en compte la structuration du secteur en branches professionnelles (arrêté du 11 septembre 2002). Le vice-président du CSTS est membre de la CPC de même que le président de la CPC est membre du CSTS.

Le CSTS suit les travaux de la Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC) et prend en compte leurs effets notamment sur l'exercice des professions sociales.

Depuis la création en 1984, il y a eu **5 mandatures** du CSTS.

La 5<sup>e</sup> a commencé le 19 mai 2003 s'est achevée le 1er décembre 2006. Au cours de l'assemblée plénière d'installation, Madame Brigitte BOUQUET, personne qualifiée, titulaire de la chaire en travail social au CNAM, a été élue vice-présidente du CSTS et 3 mandats ont été donnés aux groupes de travail dont les présidents ont été désignés :

1. L'Usager au centre du travail social, représentation et participation des usagers, président : Monsieur Jacques LADSOUS. Le rapport de ce groupe approuvé lors de l'assemblée plénière du 16 juin 2006, intitulé : « *L'usager au centre du travail social, de l'énoncé des droits de la personne à l'exercice de la citoyenneté, conditions d'émergence de pratiques professionnelles novatrices* » est en cours de publication aux Editions de l'ENSP.
2. Décloisonnement et articulation du sanitaire et du social, président : Monsieur François ROCHE. Le rapport de ce groupe approuvé lors de l'assemblée plénière du 16 juin 2006, intitulé : « *Décloisonnement et articulation du sanitaire et du social, Le decloisonnement, une fausse évidence l'articulation du sanitaire et du social, une voie recommandée* » est en cours de publication aux Editions de l'ENSP.
3. Le travail social face à la grande pauvreté et à l'exclusion, président : Monsieur Christian CHASSERIAUD. Le rapport de ce groupe approuvé lors de l'assemblée plénière du 16 juin 2006, intitulé « *Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et l'exclusion* », est en cours de publication aux Editions de l'ENSP.

Le CSTS a organisé le 14 février 2005 au Sénat une journée de réflexion sur « les enjeux du travail social aujourd'hui » en présence de Madame Nelly OLIN, ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion (+ de 280 participants). Cette rencontre entre élus, responsables administratifs et associatifs et professionnels a permis de faire connaître le sens et le rôle du travail social, de favoriser l'émergence d'une culture commune autour du travail social et de médiatiser des expériences innovantes d'intervention sociale menées localement).

Dans le cadre de sa mission de veille, le CSTS a élaboré :

- trois avis sur le projet de loi pour la prévention de la délinquance afin d'attirer l'attention du ministre et relayer les inquiétudes suscitées chez les travailleurs sociaux par ce texte en préparation dont certaines dispositions pourraient avoir des répercussions importantes sur la nature et les objectifs de leurs missions.
- Un communiqué pour apporter sa contribution aux réflexions menées tant sur la crise générée par les violences urbaines que sur la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance en rappelant quelques éléments fondamentaux.
- Des réflexions et propositions pour la protection de l'enfance.

Le bureau du Conseil supérieur du travail social est composé du directeur général de l'action sociale ou de son représentant, de la vice-présidente du conseil, et des présidents des groupes de travail. Il est chargé d'une mission de coordination fonctionnelle. A ce titre il assure la continuité de l'action du conseil et la coordination entre les travaux des différents groupes favorisant ainsi leur éventuelle articulation. Le bureau se réunit en tant que de besoin et systématiquement une fois avant chaque assemblée plénière dont il prépare les ordres du jour.

Une commission éthique et déontologie du travail social a été créée au sein même du CSTS qui se trouve de plus en plus fréquemment interpellé sur ce type de questions. Elle a élaboré deux des avis sur la loi de prévention de la délinquance qui ont été adoptés par l'assemblée plénière.

## Les productions du CSTS

- **Violence et champ social** - 2002  
Publié aux Editions de l'ENSP Collection : « Rapports du CSTS »
- **Ethique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux** - 2001  
Publié aux Editions de l'ENSP Collection : « Rapports du CSTS »
- **Nouvelles technologies de l'information et de la communication et travail social** - 2001  
Publié aux Editions de l'ENSP Collection : « Rapports du CSTS »
- **Intervention sociale d'aide à la personne** - 1996  
Publié aux Editions de l'ENSP Collection « Politiques et interventions sociales »
- **Entreprises et travail social** - 1996  
Rapport à demander à la DGAS dans la limite des stocks disponibles
- **Travail social et éducatif en internat** - 1995  
Rapport à demander à la DGAS dans la limite des stocks disponibles
- **Adaptation du marché de l'offre et de l'emploi des travailleurs sociaux** - 1995  
Rapport à demander à la DGAS dans la limite des stocks disponibles
- **L'image des travailleurs sociaux** - 1995  
Rapport à demander à la DGAS dans la limite des stocks disponibles
- **Les formations au travail social dans la perspective de l'Europe de 1993**  
Publié à la Documentation Française en 1993
- **Enquêtes sociales – Fondements et légitimité** - 1993  
Rapport à demander à la DGAS dans la limite des stocks disponibles
- **La déontologie au carrefour des libertés des usagers et des professionnels du travail social.** – 1992. Rapport de la Mission « Déontologie et travail social » présidée par Monsieur Rosenczveig. (épuisé)
- **Mise en oeuvre des projets pédagogiques et évaluation du travail social dans les établissements** – 1992 (épuisé)
- **Innovation sociale et maintien à domicile** –1992 (épuisé)
- **Intervention sociale d'intérêt collectif** – 1988 Publié à la Documentation Française
- **Transversalité des formations initiales, réforme des formations d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs** – 1987 (épuisé)
- **Emploi-Qualification** – 1987 (épuisé)
- **Formations permanentes et supérieures** – 1987 (épuisé)
- **Décloisonner les professions d'aide à domicile** – 1987 (épuisé)